



Locataire en prison résiliation du bail

Par **poutrelle**, le 10/02/2009 à 09:59

Bonjour,

Je viens d'apprendre que mon locataire est en prison pour plusieurs mois. Il a remis les clés de l'appartement à un de ses amis en le chargeant de me les rendre et de mettre fin à la location.

A la lecture d'un cas à peu près similaire sur votre forum, je pense plus raisonnable d'obtenir la résiliation du bail de la part du locataire lui-même.

Est-il juridiquement capable pour signer une telle résiliation ?

Faut-il contacter le Procureur ou bien le Juge d'application des peines afin d'obtenir le droit de le visiter en prison pour régulariser la situation ?

Je précise que le locataire est à jour du paiement des loyers, la caution couvrant le mois en cours.

D'avance merci pour les réponses qui me seront fournies.

Cordialement

Par **Patricia**, le 10/02/2009 à 19:46

Bonsoir,

La demande du permis de visite aux parloirs se fait ou auprès du Directeur de la prison si il a été jugé ou au JAP si il est en attente de jugement (détention provisoire).

Compte-tenu de la lenteur de l'administration et des conditions d'obtention pour un permis, je vous conseille dans un premier temps de téléphoner d'abord au Service Social de cette prison, pour obtenir le nom de son assistante sociale... Envoyez lui (à elle) un courrier LR/AR lui expliquant la situation et votre souhait, elle le convoquera pour qu'il fasse le nécessaire.

Si il est à jour dans ses loyers, Remis ses clés, Souhaite mettre fin à la location, il est "réglo" envers vous... tout n'est pas perdu je pense qu'il acceptera sans problème une résiliation de bail en bonne et due forme.

Par **poutrelle**, le **11/02/2009** à **05:28**

Bonjour,
Je vous remercie pour la réponse formulée; je vais donc m'enquérir auprès de l'assistante sociale de la prison.
Cordialement,

Il n'y a point de forêt sans arbres tordus.
Proverbe bulgare